

# INTERVENTION EN PRÉSENCE D'AMIANTE POUR L'ENCADREMENT TECHNIQUE - SOUS-SECTION 4

## Personnel concerné par la formation

Chefs d'entreprises, chargés d'affaires, conducteurs de travaux, agents de maîtrise, cadres, personnel d'encadrement technique.

## Pré requis

Des capacités rédactionnelles sont indispensables pour la partie rédaction du mode opératoire.  
Être à jour de sa visite médicale du travail.

## Objectifs de la formation

À l'issue de cette action de formation, le participant sera capable :

- d'identifier les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibre d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits,
- de définir des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante,
- d'appréhender les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source,
- d'évaluer le risque «amiante» et d'établir un mode opératoire s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS, et de le faire appliquer.

## Durée de la formation

5 jours - 35 heures

## Lieu de la formation

Inter ou Intra

## Nombre de participants

10 stagiaires Maximum

## Programme de la formation

### L'IDENTIFICATION DE L'AMIANTE ET DE SES CONSÉQUENCES :

- les caractéristiques de l'amiante,
- les matériaux et produits contenant de l'amiante ou susceptibles d'en contenir,
- les modalités d'identification des matériaux amiantés susceptibles de contenir de l'amiante (type d'analyse),
- les pathologies liées à l'inhalation de poussières d'amiante.

### LA RÉGLEMENTATION :

- le Code de Santé Publique,
- le Code du Travail : les repérages de matériaux amiantés réglementaires (la vente, DTA, avant démolition) / le repérage avant travaux / l'analyse des repérages de matériaux amiantés.

### LA PRÉVENTION DU RISQUE AMIANTE :

- l'évaluation du risque amiante et des risques associés,
- la lecture et l'interprétation des diagnostics amiante,
- les procédures d'intervention,
- la définition d'un mode opératoire et l'établissement de la fiche de poste,
- les moyens de contrôle, la mesure d'empoussièrement et les analyses,
- les mesures d'hygiène / la gestion, le stockage et l'élimination des déchets,
- la protection des travailleurs,
- les produits et les procédés de substitution à l'amiante,
- l'élaboration de la fiche d'exposition du salarié,
- l'élaboration de l'attestation d'exposition des salariés et le suivi médical,
- les principes généraux de ventilation et de captage des poussières.



Organisme de formation agréé pour les formations TFP-APS, SSIAP et SST

### **Matériels utilisés**

Supports audiovisuels, projections sur écran, film, support de cours pour chaque participant, matériels techniques.

### **Evaluation**

Epreuve écrite	QCM
Epreuve pratique	Mise en situation

### **Validation**

Attestation de formation.

Un recyclage d'un jour doit être réalisé dans un délai de 3 ans après la formation initiale.